

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1980

présenté par

M. Blairy, Mme Auzanot, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bilde, M. Boccaletti, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Lépinau, M. Dessimy, Mme Diaz, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Evrard, Mme Galzy, M. Giletti, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Humbert, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Josserand, M. Le Bourgeois, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, M. Limongi, M. Lioret, Mme Levavasseur, M. Markowsky, M. Patrice Martin, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, Mme Martinez, M. David Magnier, Mme Ménaché, M. Lottiaux, M. Gery, Mme Mélin, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Griset, M. Rambaud, M. Ménagé, Mme Joubert, M. Rivière, Mme Rimbert, Mme Sabatini, M. Sanvert, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Tesson, M. Tonussi, Mme Pollet, Mme Roy, M. Vos et M. Weber

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Infrastructures et services de transports	0	0	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0	
Paysages, eau et biodiversité	0	0	
Expertise, information géographique et météorologie	0	0	
Prévention des risques	0	100 000 000	
Énergie, climat et après-mines	0	0	
Service public de l'énergie	100 000 000	0	
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0	
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0	
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0	
TOTAUX	100 000 000	100 000 000	
SOLDE		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 100 000 000 en AE et en CP :

- du programme 181 Prévention des risques action 12 Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
- vers le programme 345 service public de l'énergie, sous-action 09-05 Autres énergies

Amendement d'appel

Ces alternatives sont souvent plus fiables et moins impactantes sur l'environnement que les fonds de l'éolien terrestre. La géothermie est une des solutions moins clivante pour l'opinion publique et respectueuse de l'environnement. Financer la géothermie peut apporter des avantages significatifs pour l'environnement, l'économie et la sécurité énergétique.

Les études sur l'énergie osmotique montrent son potentiel prometteur en tant qu'énergie renouvelable, exploitant la différence de salinité entre l'eau de mer et l'eau douce. Cependant, des

défis techniques restent à surmonter pour une exploitation à grande échelle ; il est donc nécessaire que l'Etat mette les moyens dans cette recherche.